



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Propositions pour les infirmiers

Question écrite n° 34541

Texte de la question

M. Vincent Rolland interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des infirmières et infirmiers libéraux depuis le début de la crise sanitaire due à la covid-19. Il est primordial de rappeler que la crise sanitaire a mis en lumière l'étendue et l'importance de leurs compétences dans la lutte et le contrôle de cette pandémie mais aussi lors des soins quotidiens. Les infirmiers et infirmières libéraux assurent depuis toujours un maillage territorial au cœur du système de santé français. En effet, la couverture sanitaire nationale garantit un accès équitable, sécurisé et de qualité à chacun des Français. Début octobre 2020 se sont tenus des états généraux infirmiers auxquels participaient de nombreuses organisations représentatives. Des propositions ont été élaborées, dont trois en particulier qui concernent l'exercice libéral de la profession : l'institution d'une consultation infirmière d'évaluation et de coordination du parcours de santé, la création d'une consultation infirmière de premier recours pour les affections bénignes avant une éventuelle orientation vers un médecin, ce qui déchargeait les services d'urgences, et l'inscription dans le code de santé publique des professionnels infirmiers comme acteurs de premier recours. C'est pourquoi, il souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur ces trois propositions et les réponses qui pourront être apportées à cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34541

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2020](#), page 8606

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)